



## Protection contre l'usure excessive à la location

Un contrat de location vous tient responsable pour la condition intérieure et extérieure de votre véhicule lors de son retour. Avec l'Usure XS, vous êtes protégés contre presque tous les frais résultants de l'usure excessive normalement chargeable.

Certains de ces frais peuvent être couverts par votre assureur primaire. Par contre, vous devez normalement payer pour l'usure excessive. Ne vous faites pas prendre avec des frais d'usure excessive imprévus.

Usure XS couvre la plupart des composantes faisant l'objet d'une usure excessive qui pourrait occasionner des versements supplémentaires

#### Modalités du Programme:

- Protection jusqu'à concurrence de 3 500 \$
- des frais pour usure excessive, conformément
- aux directives du programme de location
- Assujetti d'une franchise
- Protection applicable à l'échéance du
- contrat de location
- Valide pour les baux de 24 à 60 mois et les prolongations de 12 mois des clauses contractuelles

#### Inclusions\*

- Taches sur le tissu
- Bosselures et égratignures
- Pneus usés sauf les pneus d'hiver
- Glaces fissurées ou brisées
- Dommages aux pare-chocs
- · Dommages à la peinture
- Kilométrage excédentaire jusqu'à concurrence de 999 kilomètres

<sup>\*</sup>Des limites peuvent s'appliquer. Consultez les lignes directrices.

## NE SOYEZ PAS DÉSAGRÉABLEMENT SURPRIS

par les imprévus de la vie.



Glace écaillée ou fissurée



Taches, brûlures et déchirures sur le tissu et le tapis



Pneus et roues



Creux, bosselures, égratignures et peinture écaillée

Protégez-vous au moyen du programme Usure XS.

#### **Exclusions**

- Dommages dus à des actes malhonnêtes, intentionnels, frauduleux, criminels ou illégaux
- Dommages dus à un seul incident d'une valeur supérieure à 1 000 \$, qui seraient normalement couverts par une police d'assurance automobile
- Dommages résultant d'une participation à une course, à une épreuve de vitesse ou à toute autre épreuve
- Perte si l'odomètre a été arrêté, modifié, trafiqué ou débranché
- Pièces manquantes d'une valeur de 150 \$ ou plus
- Dommages ou pertes de pièces ajoutées au véhicule après la livraison
- Couverture limitée à un maximum de 1750 \$ ou 50 % du montant de la protection normale, si le véhicule a enregistré en moyenne 40 000 kilomètres ou plus par année
- Composantes mécaniques, réparations de qualité inférieure ou pneus d'hiver
- D'autres exclusions peuvent être facturés selon les termes et conditions énoncées d'Usure XS

# JM FINANCIÈRE GM

#### Administrateur du Programme

2001 Ave Sheppard Est. Bureau #600 Toronto, Ontario M2J 4Z8 1-800-465-4591

Usure XS n'est pas de l'assurance.

### Admissibilité au Programme

- Uniquement les véhicules neufs de l'année modèle courante
- La protection doit être achetée avant prise de possession du véhicule loué
- La protection est offerte pour les voitures et les camionnettes
- Non valide pour les véhicules utilisés tel que: véhicule de transport en commun, transporteur privé ou public ou livraison, ambulance, véhicule de location à court terme, véhicule de concession, véhicule de patrouille ou d'incendie, taxi ou véhicule d'éducation routière, ou véhicules utilisés à des fins commerciales

#### INSCRIPTION

Pour s'inscrire, un formulaire d'inscription séparé doit être joint aux documents de location requis. Consultez votre conseiller aux ventes GM pour connaître les détails.

\*Des limites peuvent s'appliquer. Consultez les lignes directrices.

